



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
SEANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mercredi 22 avril à 9h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Francis SELLAM, Président.
Nombre de membres présents à la séance	08	
Nombre de membres représentés	04	
Nombre de membres non représentés	01	

**ETAIENT PRESENTS :**

**Membres élus :**

M. Francis SELLAM Maire, Président du C. C. A. S.  
Mme Liliane REUSCHLEIN, Adjointe au Maire, déléguée « Petite Enfance et lien Social »  
Mme Hélène DECOTIGNIE, Conseillère Municipale déléguée aux Seniors  
M. Sacha FRANCE-ALBERTINI, Conseiller Municipal délégué « Citoyenneté des jeunes et Lutte contre le harcèlement »  
Mme Agnès ASTEGIANI, Conseillère Municipale, Joinville en commun

**Membres nommés :**

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune  
M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ  
M. Gilles BRUN, représentant l'association APOGEI 94

**ABSENTS REPRESENTES :**

M. Axel HAVERBEKE, Conseiller Municipal délégué « Valorisation du patrimoine et mécénat »  
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal, L'union pour Joinville-le-Pont  
Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne  
M. Jean-François BOONEN, représentant de l'association Société Saint-Vincent de Paul

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

Mme Fanchon HAMON, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Agnès ASTEGIANI

**DELIBERATION N°9  
BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

**PREAMBULE – Mme Liliane REUSCHLEIN, Vice-Présidente**

Mes Chers Collègues,

Le budget 2026 du C.C.A.S. est équilibré en dépenses et en recettes à 1 441 982,06 € et se décompose ainsi :

- Section de fonctionnement : 1 301 450,00 €

- Section d'investissement : 140 532,06 €

Ces prévisions intègrent les résultats de l'exercice 2025 que nous venons de reprendre par anticipation.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

(total : 1 301 450,00 €)

### LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement se décomposent ainsi :

Chapitre	BP 2024	BP 2025 + DM	PROPOSITIONS BUDGET 2026	VARIATIONS BP 2026/BP 2025	
				En valeurs	En %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	368 470,00	316 215,00	321 450,00	5 235,00	1,66 %
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	432 500,00	466 521,00	466 000,00	-521,00	-0,11 %
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	495 793,00	485 468,00	509 700,00	24 232,00	4,99 %
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00 %
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	15 100,00	8 802,00	3 300,00	-5 502,00	-62,51 %
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 312 863,00</b>	<b>1 278 006,00</b>	<b>1 300 450,00</b>	<b>23 444,00</b>	<b>1,76 %</b>

#### **Charges à caractère général (chapitre 011)**

**321 450,00 €**

Ce chapitre comprend les dépenses courantes du CCAS, parmi lesquelles :

- Les repas du restaurant Jaurès et les repas portés (et les frais associés) : 140 000,00 €
- Les colis d'été et d'hiver offerts aux seniors joinvillais : 40 000,00 €
- Les frais de fonctionnement de la MSE (maintenance, location, nettoyage, affranchissement etc.) : 25 250,00 €
- La participation aux frais de fonctionnement de l'épicerie solidaire : 6 000,00 €
- Le coût des fluides : 6 000,00 €
- Les animations et événements organisés pour les seniors (dont sorties diverses, déjeuner dansant de début d'année, animations de la Semaine bleue, ateliers, conférences, etc.) : 104 200,00 €

#### **Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)**

**466 000,00 €**

Le budget du CCAS rembourse au budget principal de la commune le personnel mis à disposition par la Ville.

#### **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

**509 700,00 €**

Ce chapitre comprend les prévisions budgétaires des aides sociales légales et facultatives, notamment :

- Les aides d'urgence attribuées par la commission permanente : 25 000,00 € (niveau identique à celui des 4 dernières années)
- Les aides alimentaires (tickets services) : 14 000,00 €
- L'aide à l'obtention du permis de conduire : 10 000,00 €
- L'aide pour financement de la formation BAFA : 5 000,00 €
- L'évènement de fin d'année (à définir) : 5 000,00 €
- L'enveloppe pour d'éventuels frais d'inhumation : 5 000,00 €

Ce chapitre prévoit également la subvention versée par le CCAS à l'association qui gère l'épicerie solidaire de Saint Maur (1 600,00 €) et l'hébergement du logiciel métier « Millésime » (4 500,00 €).

Suite au changement de nomenclature comptable, la subvention d'équilibre est désormais intégrée au chapitre 65. Le CCAS prévoit de verser une subvention d'équilibre au budget annexe des résidences autonomie, d'un montant de 439 100,00 €, comme cela est expliqué dans la délibération relative à ce budget annexe.

**Dépenses exceptionnelles (chapitre 67) 1 000,00 €**

Ce chapitre permet de procéder à d'éventuelles régularisations d'écritures comptables sur exercice antérieur (exemple d'une annulation de titre de recettes).

**Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) 3 300,00 €**

Il s'agit du virement des dotations aux amortissements ; ces écritures sont neutres budgétairement, puisqu'elles sont également inscrites pour le même montant en recettes d'ordre d'investissement.

**LES RECETTES**

Les recettes de fonctionnement se décomposent ainsi :

Chapitre	BP 2024	BP 2025 +DM	PROPOSITIONS BUDGET 2026	VARIATIONS BP 2026/BP 2025	
				En valeurs	En %
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	120 150,00	120 150,00	120 150,00	0,00	0,00 %
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 192 713,00	1 157 856,00	1 179 848,00	21 992,00	1,90 %
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	1 452,00	1 452,00	
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 312 863,00</b>	<b>1 278 006,00</b>	<b>1 301 450,00</b>	<b>23 444,00</b>	<b>1,83 %</b>

**Produits des services, du domaine et ventes (chapitre 70) 120 150,00 €**

Ce chapitre comprend principalement les produits versés par les usagers du restaurant Jaurès et du service de portage de repas à domicile (120 150,00 €).

**Dotations et participations (chapitre 74) 1 179 848,00 €**

En 2026, le CCAS compte percevoir une subvention de 54 700,00 € du Conseil Départemental au titre des actions menées dans le cadre des crédits émanant de la Conférence des financeurs de la perte d'autonomie, du forfait autonomie et du FSH.

Compte tenu de ces recettes et des dépenses, le CCAS a également inscrit en recettes une subvention d'équilibre versée par la Ville d'un montant de 1 125 148,00 €. Cette subvention est supérieure de 89 253,00 € par rapport à celle versée par la Ville en 2025.

**Autres produits de gestion courante (chapitre 75) 1 452,00 €**

Il s'agit de la participation du SIPPEREC pour le remboursement des aides au paiement des factures d'électricité.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

(total : 140 532,06 €)

### LES DEPENSES

Chapitre	BP 2024	BP 2025 + DM	PROPOSITIONS BUDGET 2026	VARIATIONS BP 2026/BP 2025	
				En valeurs	En %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 %
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	124 740,34	134 233,04	137 532,06	3 299,02	2,46 %
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00 %
<b>Total des dépenses</b>	<b>127 740,34</b>	<b>137 233,04</b>	<b>140 532,06</b>	<b>3 299,02</b>	<b>2,40 %</b>

**Immobilisations corporelles (chapitre 21) 137 532,06 €**

Dans ce chapitre sont comptabilisées les dépenses liées aux travaux de réfection et rafraîchissement du hall de la Maison des Solidarités et de l'Emploi pour 70 000,00 €.

Ce chapitre sert également de variable d'équilibre de la section d'investissement pour un montant de 67 532,06 €, compte tenu de l'excédent repris des exercices antérieurs et des opérations d'ordre.

**Autres immobilisations financières (chapitre 27) 3 000,00 €**

Les aides sociales versées sous la forme de prêts sont imputées sur ce chapitre.

### LES RECETTES

Chapitre	BP 2024	BP 2025 + DM	PROPOSITIONS BUDGET 2026	VARIATIONS BP 2026/BP 2025	
				En valeurs	En %
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	109 640,34	125 431,04	134 232,06	8 801,02	7,02 %
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 100,00	8 802,00	3 300,00	-5 502,00	-62,51 %
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00 %
<b>Total des dépenses</b>	<b>127 740,34</b>	<b>137 233,04</b>	<b>140 532,06</b>	<b>3 299,02</b>	<b>2,40 %</b>

**Autres immobilisations financières (chapitre 27) 3 000,00 €**

Les remboursements d'aides sociales versées sous la forme de prêts sont imputés sur ce chapitre.

**Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 040) 3 300,00 €**

Ce chapitre est le pendant budgétaire du chapitre 042 présenté en dépenses de fonctionnement.

**Excédent d'investissement (R 001) 134 232,06 €**

Comme nous l'avons constaté dans la précédente délibération sur la reprise des résultats, le CCAS dégage un résultat excédentaire en investissement en 2025, grâce aux amortissements des dépenses antérieures.

Je vous propose donc d'adopter le budget principal du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2026.

Principaux textes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nomenclature comptable M.57</li><li>• Articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT</li></ul>
Document de référence	<ul style="list-style-type: none"><li>• Projet de budget primitif pour l'exercice 2026 avec reprise des résultats 2025</li></ul>

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

**Article unique** : adopte par chapitres, le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2026 ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- en recettes : 1 441 982,06 €
- en dépenses : 1 441 982,06 €

Dont :

- en section de fonctionnement : 1 301 450,00 €
- en section d'investissement : 140 532,06 €

**M. Francis SELLAM**  
Président du CCAS



**Mme Agnès ASTEGIANI**  
Secrétaire de séance



Je soussignée, Liliane REUSCHLEIN, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le : 28 AVR. 2026

Fait à Joinville-le-Pont le

télétransmis au contrôle de légalité le :

28 AVR. 2026



